

CONCOURS DES PEINTRES DANS LA RUE, LASSAY-LES-CHATEAUX REGLEMENT

Art. 1 : L'accueil des artistes et le marquage des supports se feront entre 8h30 et 10h à **l'Office de Tourisme** (8 rue du château). Il est rappelé que l'âge minimum pour participer est de 16 ans.

Art. 2 : Les œuvres présentées devront être originales et exécutées à l'extérieur, d'après nature, sur le territoire de la commune de Lassay ou du canton, dans un lieu ouvert au public. Les œuvres réalisées à partir de photographies sont interdites.

Art. 3 : Les artistes primés lors de l'édition 2019 seront déclarés hors concours. Ils pourront participer à l'évènement en réalisant une œuvre mais ne pourront concourir et ce afin de laisser leur chance au plus grand nombre. Ils sont invités à intégrer le jury de l'édition 2021.

Art. 4 : L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

Art. 5 : Le sujet est libre mais devra avoir un rapport direct avec un site de Lassay (Château, Vieilles rues, Roseraie, Jardin Médiéval, Boutiques, Fleurs, Couvent, Lavoirs etc...).

Art. 6 : Toutes les techniques sont autorisées. Chaque artiste fournit son matériel. Le matériel sera marqué au moment de l'inscription afin d'éviter toute tricherie.

Art. 7 : Tous les formats sont admis.

Art. 8 : **A 16h30 (raison couvre-feu)**, dernier délai les œuvres devront être rapportées non signées (lieu de retour non défini à ce jour). Un jury récompensera les meilleures réalisations de la journée par catégorie. **3** prix seront remis :

Prix de la municipalité Prix des Petites Cités de Caractère de la Mayenne Prix du Public

Art 9 : L'artiste ne pourra présenter qu'une seule œuvre pour le concours. Le cumul des prix n'est pas autorisé.

Art 10 : Les œuvres pourront être vendues. **L'artiste peut présenter à ses côtés tout au long de la journée ses travaux personnels (jusqu'à 10 œuvres) et les proposer à la vente aux visiteurs sans commission pour l'Office de Tourisme.**

Art. 11 : Les inscriptions sont à nous retourner avant le 02 juin 2021. Pour des raisons sanitaires, aucun repas ne sera offert aux peintres cette année. Merci de prévoir votre pique-nique. Il sera possible de s'inscrire le matin même pour le concours.

Art. 12 : Toutes les œuvres primées lors de cette journée devront être exposées :

- d'une part, en juillet 2021 dans l'Espace des Arts à Lassay (le règlement précis de l'exposition vous sera donné le dimanche 6 juin).

- d'autre part, lors de l'exposition des PCC de la Mayenne (dates et lieu non définis ce jour)

Art. 13 : La participation à cette journée emporte l'acceptation pure et simple du présent règlement.

